



## La flexibilité des marchés du travail à l'épreuve de la crise : plus de travailleurs pauvres ?

Lamotte Bruno, Massit Cécile,

*Centre de Recherche en Economie de Grenoble, Université Pierre Mendès France*

La crise de 2008-2009 a eu des impacts très forts sur l'emploi en particulier en Europe. Les inégalités sociales déjà en augmentation depuis la fin des années 70 se sont accentuées. Se pose la question de la performance économique au détriment de la solidarité sociale. Pourtant, selon les modes de fonctionnement du marché du travail, certains pays semblent avoir mieux résisté à la crise.

Après un cadrage macroéconomique sur quatre pays étudiés ici, Allemagne, Espagne, Italie, France, nous proposons dans cette communication de revenir sur la montée de la précarité dans l'emploi à partir, d'une part d'une analyse des mécanismes de flexibilisation des marchés du travail à l'œuvre depuis les années 80 dans ces quatre pays européens, voire de dérégulation pour certains d'entre eux, et d'autre part, d'indicateurs relatifs à l'emploi. Nous tenterons de mettre en avant les différences d'effets de la crise sur l'emploi dans les quatre pays et les régulations qui se développent. Nous mettrons l'accent sur la montée de la précarité dans l'emploi au fil de l'âge et l'institutionnalisation de l'emploi atypique. La montée de la précarité est en effet préoccupante : elle ne concerne pas uniquement des marginaux mais se situe au cœur du système productif (Rigaudiat, 2007). Une nouvelle situation sociale a été créée dans la plupart des pays européens, celle du travailleur pauvre assisté, en lien en grande partie au développement de la flexibilité du marché du travail. « Une sorte d'entrée dans ce qu'on appelle le précarariat, un statut durable en deçà de l'emploi » (Paugam, 2010). Par exemple la mise en place du RSA en France ou de la réforme Hartz IV en Allemagne risquent d'enfermer une partie du salariat dans la pauvreté.

Cette réflexion a été nourrie par la conduite de deux programmes de recherche, le premier démarré en 2007 sur la précarité et les nouvelles formes d'emploi, le second en 2009 sur la sécurisation des parcours professionnels et le dialogue social, programmes qui ont bénéficié du soutien financier de la DIRECCTE en Rhône-Alpes, du conseil régional Rhône-Alpes et du Fonds Social Européen. Nous nous appuyons également sur une revue de littérature.

## I. Cadrage macroéconomique

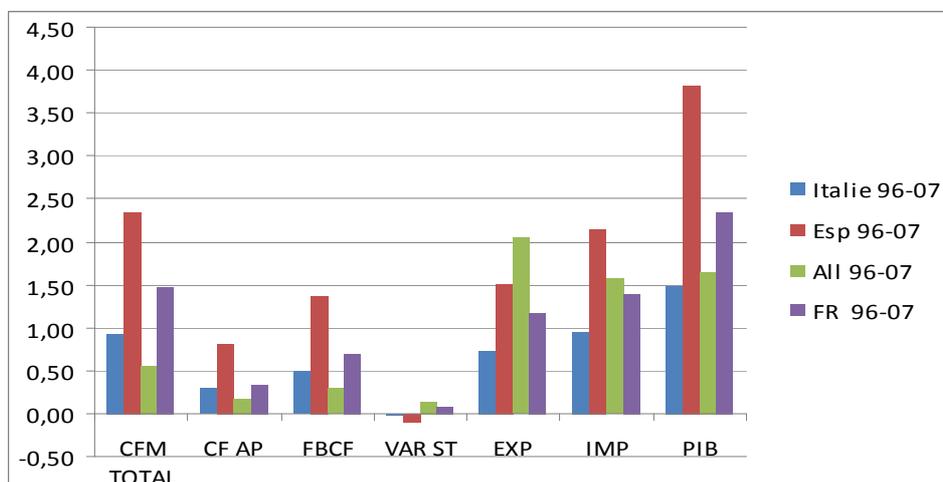
En travaillant sur l'évolution de l'emploi en Allemagne, Espagne, France, Italie, nous travaillons sur les quatre pays dont la population active occupée est la plus élevée de la zone euro (en 2009, 38,1 millions d'actifs en Allemagne, 18,7 millions en Espagne, 25,5 millions en France, et 22,6 millions en Italie. C'est plus de la moitié de l'emploi dans la zone selon les données Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, 2011). Depuis 1993 et le début de la récession, les quatre pays traversent une période de croissance du volume de l'emploi. Cette croissance s'interrompt en 2009, le retournement est général mais très différencié selon les pays. Ce recul de l'emploi en 2009 est limité compte tenu de l'ampleur du recul du PIB. L'emploi rebondit en Allemagne, en Espagne et en France en 2010. Le recul de 2009 est précédé en 2008 d'un ralentissement de la croissance du PIB dans les quatre pays.

Nous choisissons donc d'étudier ici une période relativement homogène allant de 1994 à 2007 puis les mouvements annuels de 2008, 2009 et 2010. Nous dégageons d'abord quelques tendances macroéconomiques de la phase de croissance et de la récession puis nous analysons la tendance pour l'emploi en lien avec cette évolution de l'activité.

### A. L'approche par la demande de la croissance dans la zone euro

L'approche par la demande du PIB de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France et de l'Italie (AEFI par la suite) permet de développer une analyse du dynamisme de l'activité en dégagant le bénéfice qu'en retire la consommation des ménages (CFM), le dynamisme de la production de biens collectifs (Consommation finale des administrations publiques CFAP), l'évolution de l'investissement (FBCF et variation des stocks) et le rôle des exportations et importations que nous isolerons pour améliorer la vision que l'on peut avoir du rôle du solde extérieur. La période 1994-2007 étant un ensemble assez unifié nous proposons la comparaison des caractéristiques nationales dans un graphique de synthèse tiré de la base de données macroéconomique de l'OCDE et partiellement résumées dans l'annexe statistique des perspectives économiques (Numéro de juin 2011 pour ce texte). Par commodité, nous travaillons sur des données en valeur de 1996 pour les poids des composantes de la demande et sur les moyennes géométriques des variations en volume de 1997 à 2007 des agrégats. Dans les graphiques nous ne changeons pas le signe pour la valeur des importations qui contribuent bien sûr de façon négative à l'évolution du PIB.

**Graphique n° 1 : AEFI, Approche par la demande**

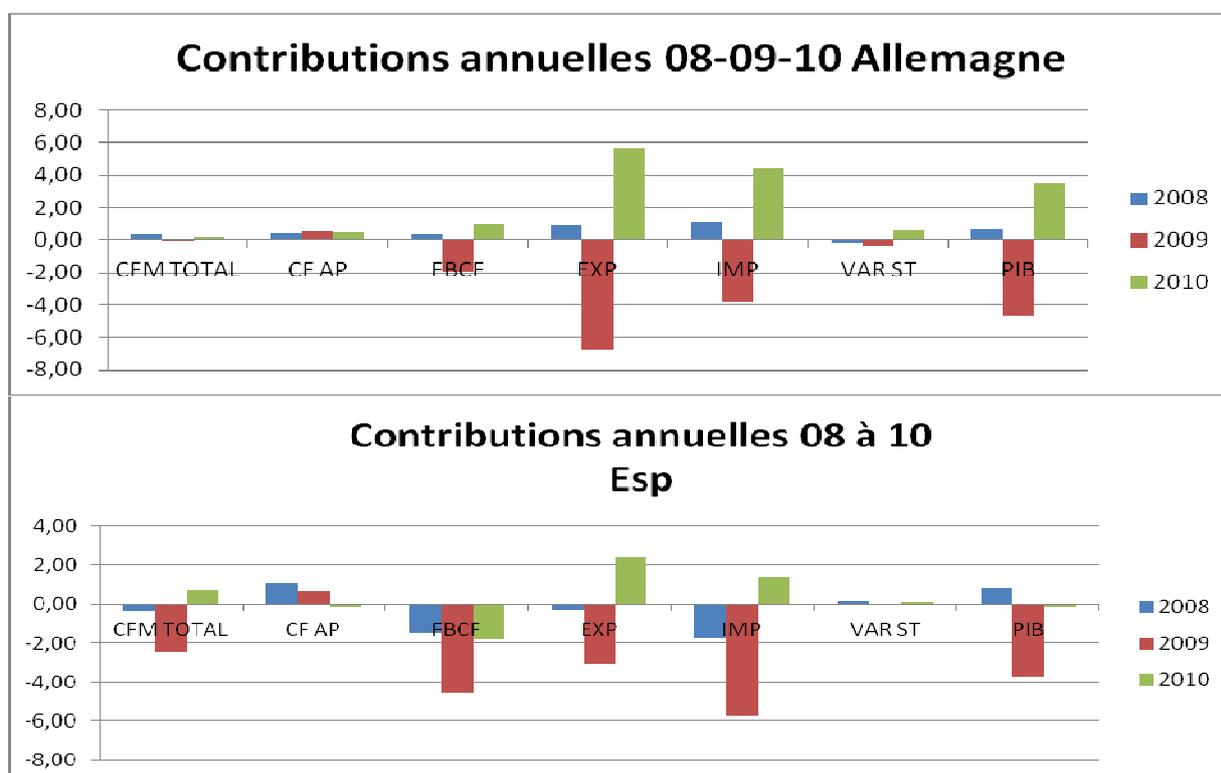


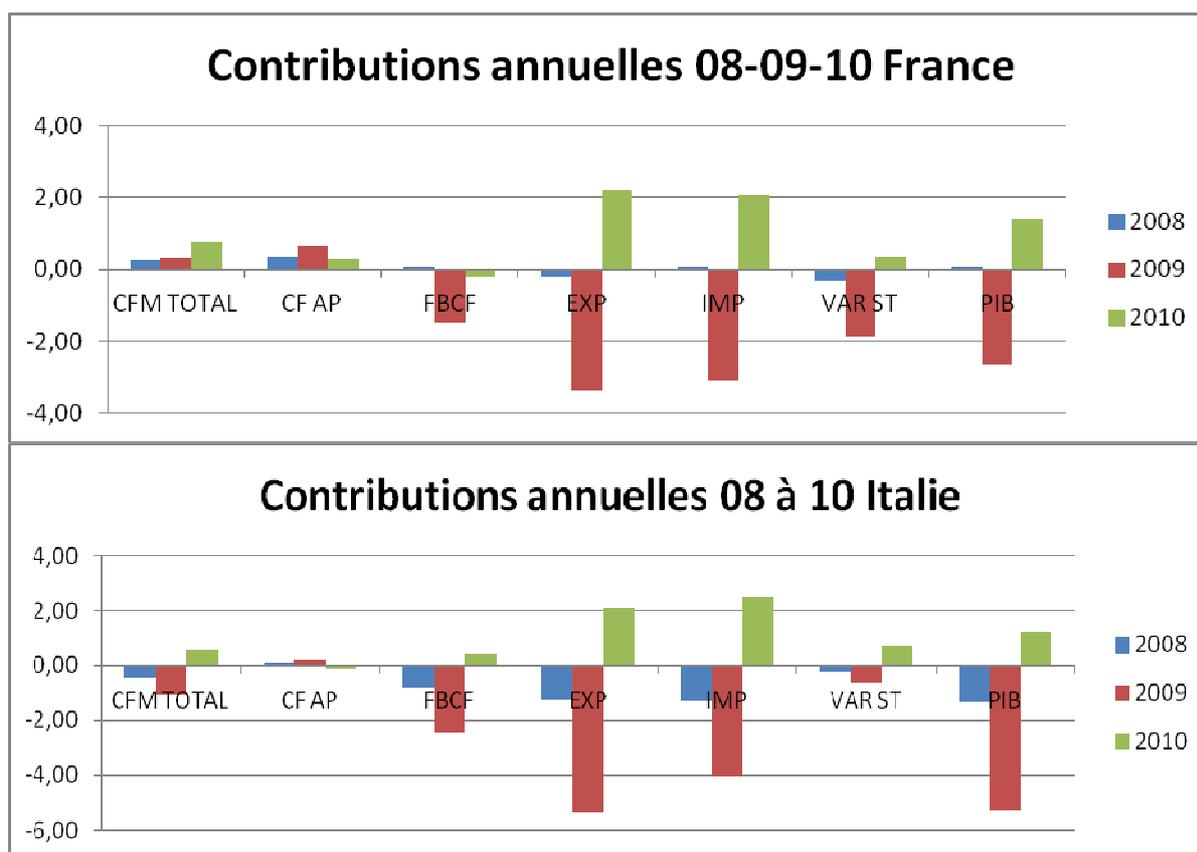
**Tableau n° 1 : Contributions à la croissance en % moyennes annuelles**

	Italie 96-07	Esp 96-07	All 96-07	FR 96-07
CFM TOTAL	0,93	2,35	0,55	1,48
CF AP	0,30	0,82	0,17	0,33
FBCF	0,49	1,38	0,30	0,69
VAR ST	-0,03	-0,10	0,14	0,07
EXP	0,74	1,50	2,05	1,17
IMP	0,95	2,14	1,56	1,39
PIB	1,49	3,82	1,64	2,35

Le groupe AEFI présente des différences macroéconomiques accentuées du point de vue du dynamisme de l'économie et ses ressorts dans la demande. Ils partagent une grande ouverture économique et donc un poids déterminant des exportations et des importations dans leur dynamique économique, désormais de niveau comparable au rôle de la consommation des ménages nationaux. Pour cette période l'Espagne connaît la croissance la plus dynamique du point de vue de la demande intérieure mais sa position extérieure est d'ores et déjà négative. La France connaît un moment assez dynamique notamment au regard de la consommation des ménages, mais le solde extérieur d'abord positif fléchit en cours de période et ressort négatif sur l'ensemble de la période. Bien moins dynamiques, l'Italie et l'Allemagne connaissent des périodes bien différentes. Le solde extérieur joue positivement pour l'Allemagne et dans ce pays l'ensemble de la demande intérieure est littéralement comprimé. Au contraire, l'Italie a une position extérieure dégradée alors que la consommation des ménages, la production de biens collectifs et l'investissement gardent un dynamisme. Le groupe AEFI traverse cette période avec de meilleures évolutions que le Japon mais un moins grand dynamisme que les Etats-Unis, la Suède ou la Corée du Sud en restant dans le périmètre des pays OCDE. A partir de 2008, le groupe AEFI se différencie encore plus nettement

**Graphique n° 2 : Contributions annuelles 08-09-10**





Partout les récessions sont sévères en 2009, l'Italie étant déjà touchée par un ralentissement en 2008. L'activité rebondit en 2010, sauf en Espagne. En 2009, la récession est liée au recul de l'investissement, des stocks et des exportations, le recul des importations ayant un effet inverse sur la production nationale. En Espagne, le recul de l'investissement dure trois ans, en Italie la récession s'installe plus tôt qu'ailleurs car la consommation fléchit immédiatement ; En Allemagne, la reprise est vigoureuse en 2010. La consommation des ménages et la production de biens collectifs jouent plutôt un rôle stabilisateur dans l'ensemble. En Italie et en Espagne l'impact de la consommation des administrations publiques s'inverse dès 2010, l'effort est bien marqué en Allemagne sur les trois ans et plutôt concentré sur 2009 en France. Quelles relations avec l'emploi ? L'évolution de l'emploi est nettement positive de 1996 à 2007 dans les pays du groupe, le recul de 2009 est limité au regard de l'ampleur de la récession économique.

## B. Emploi et activité

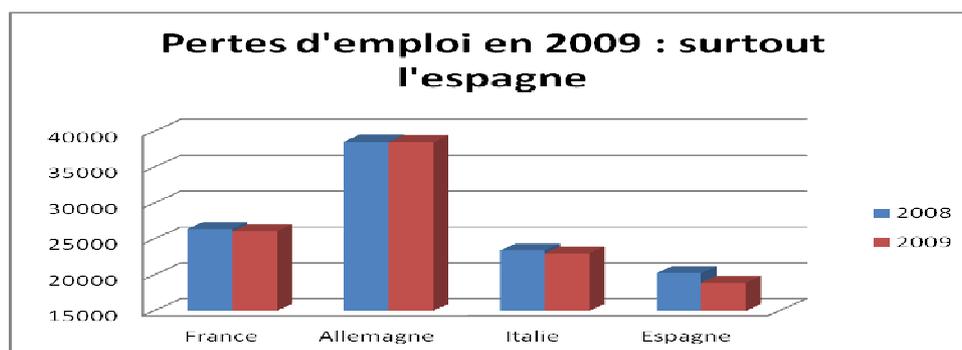
Pour introduire une analyse sur l'évolution de l'emploi, nous proposons tout d'abord un développement sur l'élasticité emploi de la croissance. Toujours à partir de la base de données sur la population active de l'OCDE, nous mettons en rapport l'évolution de l'emploi total au sens de l'OCDE et l'évolution de l'activité nationale mesurée par le PIB (L'élasticité est la variation annuelle de l'emploi divisée par la variation annuelle du PIB en volume). On obtient ainsi une mesure de la richesse de la croissance en emploi, c'est-à-dire la proportion dans laquelle un point de croissance permet une création d'emploi, proportion le plus souvent inférieure à 1 compte tenu des gains de productivité, relativement faibles par rapport aux autres pays OCDE, mais positifs dans les pays AEFI sauf en 2008-2009. Ce calcul est très sensible, notamment en cas de valeur proche de 0 pour la variation du PIB. Nous procédons donc à des calculs de valeurs moyennes sur plusieurs années en écartant les années, plutôt

rare, de stagnation du PIB et en centrant cette analyse sur la période 1996-2007 en vue de caractériser cette période de croissance. Pour les pays AEFI, on dégage assez nettement deux sous-périodes, avec une inflexion aux alentours de 2001-2002.

En respectant l'ordre alphabétique de présentation des pays AEFI :

- L'Allemagne est caractérisée par une élasticité de 0,47 sur la période avec deux moments très différents : très faible élasticité (0,15) de 1997 à 2001 et après deux années de quasi croissance 0 très forte élasticité entre 2004 et 2007 (0,74). La croissance restant assez faible en 2004 et 2005, les réformes du marché du travail analysées plus loin jouent un rôle essentiel dans la régulation de l'emploi.
- L'Espagne est un cas assez rare d'élasticité de l'emploi supérieure à 1 pendant 10 ans : d'abord une valeur de 1,02 de 1997 à 2001 puis une valeur de 1,15 de 2002 à 2007. La croissance de l'emploi est plus que proportionnelle à la croissance du PIB. La variation de l'indicateur général utilisé par l'OCDE pour la productivité (productivité du travail pour l'ensemble de l'économie) est en général proche de 0 dans la première période.
- La France connaît sur la période 1997-2007 une élasticité presque égale à celle de l'Allemagne mais l'évolution y est inverse. D'une valeur de 0,59 de 1997 à 2003, elle passe à une valeur de 0,35 de 2004 à 2007. Les réformes du marché du travail ont eu un rôle moins positif dans cette période.
- En Italie, l'ensemble de la période connaît une élasticité presque égale à l'unité, mais là aussi deux périodes sont bien marquées. La première va de 1997 à 2001, l'élasticité est plus faible avec une valeur de 0,68. La deuxième entre 2002 et 2007 présente une élasticité de 1,27, ou 0,85 si on écarte prudemment les années 2002 et 2003 qui sont des années de rupture. En tout cas, on assiste à une progression très nette de l'indicateur.

Il se dégage donc une opposition de ce point de vue, l'Allemagne et la France ayant des élasticités plutôt faibles (mais pas très faibles en comparaison des valeurs atteintes en Suède, au Japon, aux Etats-Unis...), l'Italie et surtout l'Espagne étant caractérisées par des valeurs plus élevées, également supérieures à celles des autres pays de l'OCDE et croissantes jusqu'en 2007. Comme il s'agit d'emploi au sens d'un nombre de personnes ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure dans la période de l'enquête, on peut soupçonner que la qualité de ces emplois pose un problème discuté ci-dessous. En pratique, l'emploi a très mal résisté en Espagne lors de la récession de 2009, un peu mieux en Italie et en France, et nettement mieux en Allemagne ( Espagne -6,76%, Italie -1,62 %, France -1,2% et Allemagne -0,18%). Il s'ensuit une valeur d'élasticité quasiment nulle pour l'Allemagne en 2009 et très forte de nouveau en Espagne selon les calculs de Karamessini (2011).



On peut être ainsi tenté d'analyser l'élasticité de l'emploi comme une sorte de courbe en cloche : des valeurs faibles comme celles rencontrées au Japon posent un problème, mais des valeurs élevées comme celles présentées pour l'Espagne en posent également. Ces évolutions générales sont liées aux évolutions des modèles sociaux dans les quatre pays étudiés.

## II. Flexibilisation des marchés du travail, une comparaison entre l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la France

### A. 1994-2007 : Flexibilité et montée de la précarité

Avant la crise, la flexicurité était au centre des débats sur le marché du travail, le modèle danois étant la référence. Au Danemark<sup>1</sup>, la notion de « flexicurité » a été pour la première fois mentionnée dans une publication de 1999 du Ministère du travail (Arbejdsministeriet). Dès lors, « l'intérêt se focalise sur ce qui est maintenant connu sous le nom de triangle d'or (Madsen, 2006), notion qui englobe la facilité des entreprises à embaucher et à licencier, une compensation de salaire élevée en cas de chômage et une politique active du marché du travail centrée sur la reconversion et la formation continue » (Sondergard, 2008).

Sur cette base, « l'Union européenne souhaite mettre en œuvre une politique de modernisation du droit du travail dans chaque Etat membre afin d'insuffler une nouvelle dynamique de l'emploi et de la croissance dans l'Union » (Garabiol, 2007, p. 1). Les notions de flexibilité et de sécurité sont au cœur de cette modernisation. La Commission européenne souhaiterait instaurer la flexisécurité comme socle commun du marché du travail européen en veillant à concilier la flexibilité au sein des entreprises et la sécurité des salariés. En effet, pour la Commission européenne, la croissance dépend de la capacité de réactivité du marché. De la même façon que la barrière douanière est un obstacle aux échanges, les barrières réglementaires qui segmentent le marché de l'emploi, et opposeraient les « insiders », qui bénéficient d'un niveau élevé de protection dans l'emploi et les « outsiders », qui se voient appliquer des conditions de travail nettement plus précaires, formeraient un obstacle au dynamisme du marché de l'emploi. Si le coût d'un licenciement est élevé, les entreprises ont souvent des réticences à embaucher un salarié sur un contrat à durée indéterminée. Ce mécanisme ne favorise pas la mobilité des facteurs travail et capital et se révèle ainsi un obstacle à la croissance (Garabiol, 2007).

Cependant, il existe une grande variété de mise en œuvre de la flexicurité selon les pays, la réglementation du travail y étant très diverse. Les modèles sociaux étant différenciés en Europe, il n'est pas surprenant de distinguer différents modèles de flexisécurité. Les conceptions différentes du système de protection sociale ont en effet permis de mettre en avant d'abord trois modèles sociaux : un régime social démocrate dans les pays scandinaves, un régime libéral dans les pays anglo-saxons, un régime conservateur-corporatiste dans les pays de l'Europe continentale (Esping Andersen 1990). Puis, dès 1992, un 4<sup>ème</sup> modèle émerge, le régime méditerranéen dans les pays de l'Europe du Sud, dans lequel il existe un faible niveau de transferts sociaux mais relativement compensé par les réseaux familiaux (Leibfried, 1992 ; Ferrera, 1996). Si on ajoute les différences de compromis politiques et de

---

<sup>1</sup> Le modèle danois de flexicurité repose sur six piliers : centralisation des organismes de l'emploi et de l'aide sociale sous un seul ministère ; code du travail très allégé, très peu d'interventions de l'État dans la législation ; licenciement très facile pour les entreprises ; dialogue social développé entre patronat et syndicats puissants ; Prise en charge des salariés par l'État en cas de chômage dans des conditions avantageuses ; fortes incitations à reprendre un emploi pour le chômeur (obligations de formation, suivi, sanctions financières...).

systèmes de relations professionnelles, il n'est pas surprenant que la mise en place de la flexisécurité comme nouveau socle du modèle social européen ait emprunté des voies différentes selon les pays. On retrouve donc dans les typologies proposées notamment une conception continentale<sup>2</sup> et une conception anglaise<sup>3</sup> de la flexisécurité (Gaudu, 2010).

Entre les quatre pays analysés, nous montrerons que la mise en œuvre de la politique de flexibilisation des marchés du travail est effectivement différenciée selon les pays du groupe continental (France et Allemagne) et du groupe méditerranéen (Italie et Espagne). Elle a été plus poussée en Espagne et en Italie qu'en Allemagne et en France. En parallèle, les pratiques de sécurisation de l'emploi, qui normalement étaient le pendant du processus de flexibilisation des marchés ont été négligées, entraînant une montée très forte de la précarité dans l'emploi. En croisant ces deux axes, nous mettrons en avant deux combinaisons de la flexibilité et de la sécurité ou de l'insécurité.

### ***Groupe 1 : Espagne et Italie qui combinent flexibilité et insécurité***

L'Espagne et l'Italie sont marquées par un processus de libéralisation du marché du travail caractérisée par une érosion du contrat permanent qui s'est traduit par une flexibilisation des normes d'emploi. Dans ces deux pays, l'Etat a joué un rôle clé dans ce processus en utilisant la voie législative.

Dès les années 84, l'Espagne a mis en place des mesures de libéralisation du marché du travail visant à réduire un chômage persistant. Le gouvernement favorise tout d'abord les emplois temporaires et le travail à temps partiel puis, dès 1994, une nouvelle législation introduit une libéralisation de l'embauche<sup>4</sup>, l'assouplissement des conditions d'utilisation de la main-d'œuvre avec l'annualisation du temps de travail, l'assouplissement des conditions de licenciements (IRES, 2000). Ainsi, à partir de 1994 et jusqu'en 2007, l'Espagne a connu une forte croissance qui s'est traduite par une augmentation de l'emploi<sup>5</sup>, mais avec en parallèle une montée du taux de précarité. Cela se répercute dans l'évolution des élasticités mentionnée précédemment.

Ce changement sera vivement contesté par les organisations syndicales (CCOO et UGT). En 1997, un accord interprofessionnel sur la stabilité de l'emploi est signé. Le compromis est une plus grande souplesse dans les conditions de licenciements des salariés à emplois stables contre une moins forte utilisation des contrats temporaires et une stabilisation des emplois précaires. De 2001 à 2006, de nouvelles réformes du marché du travail ont cherché à limiter l'utilisation des contrats temporaires. L'accord national pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi signé le 9 mai 2006 interdit les successions injustifiées des contrats temporaires, il préserve la sécurité des travailleurs et accorde plus de flexibilité aux employeurs<sup>6</sup>. Pourtant

---

<sup>2</sup> Dans cette conception, la société doit donner au salarié une place dans le groupe à partir de différents ingrédients : un fort degré de réglementation du marché du travail, un financement élevé des périodes de transitions, des outils financier et juridique pour sécuriser les parcours.

<sup>3</sup> Elle consiste à armer les individus sur le marché du travail. L'Etat libéral doit les aider. Quatre éléments le permettent : une formation professionnelle très développée, un service de placement efficace, une politique de lutte contre les discriminations très volontariste, une assurance chômage minimaliste.

<sup>4</sup> Fin du monopole de placement du service public de l'emploi, légalisation des entreprises de travail temporaire.

<sup>5</sup> « L'emploi s'est accru entre 1994 et 2007 de plus de 8 millions de personnes, soit 67 % » (Toharia, 2008, p. 15).

<sup>6</sup> Depuis le 1er juillet 2006, date à laquelle la réforme est entrée en vigueur, tout travailleur qui enchaîne au moins deux CDD alors qu'il occupe le même poste de travail pendant au moins 24 mois durant les 30 derniers mois pourra requalifier son contrat temporaire en CDI. Si, de son côté, l'employeur a transformé un emploi temporaire en emploi stable avant la fin 2006, il aura bénéficié d'une bonification (entre 800 et 1 200 e par an) sur les cotisations sociales attachées à cet emploi, pendant trois ans.

L'Espagne reste la première utilisatrice des contrats temporaires en Europe. Si on prend l'exemple des CDD, 25,4% des salariés espagnols en 2009 étaient en CDD<sup>7</sup>, 14,5 % des salariés allemands, 13,5 % des salariés français, 12,5 % des salariés italiens. De plus, en Espagne, il y a une forte assimilation entre contrats temporaires et précarité et le caractère temporaire est un élément central des relations entre les acteurs sociaux (Miguélez, Prieto, 2008). Le problème est que les emplois temporaires sont aussi des emplois où les conditions de travail et de rémunération sont mauvaises. Le SMIC est à 580 euros et 34% de la population a un salaire inférieur à 1000 euros (22% des hommes, 51% des femmes). La faiblesse de l'aide sociale rend les situations plus difficiles. Les organisations syndicales ont lancé une campagne syndicale « POSA'T A 1000 € », sur le thème « pas de salaire en dessous de 1000 euros ». L'affiliation des travailleurs en contrats précaires est très limitée et la défense de leurs intérêts est difficile.

L'Italie est entrée plus tardivement dans le processus de flexibilisation du marché du travail mais de façon très marquée (loi Treu de 1997 et Loi Biaggi de 2003). Cette tendance est articulée à une forte insécurité professionnelle avec notamment un développement important des activités occasionnelles et quasi indépendantes. Cette politique visait à favoriser l'insertion de publics en difficulté et à lutter contre le travail au noir, mais le recours à ces formes d'emploi a favorisé la flexibilité dans les rapports sociaux, notamment dans les régions riches du Nord de l'Italie, plus que la lutte contre le chômage des catégories en difficulté (Dufour C., Hege A., 2005). Il y a une croissance importante du nombre de contrats atypiques, sans garantie sur la durée et sur le revenu minimal dont l'impact est visible sur les élasticités. On trouve ainsi les contrats de collaboration sur projet où les personnes ont un statut de collaborateurs indépendants à durée déterminée (durée du projet). Ces contrats renouvelables de façon illimitée mêlent les contraintes du salariat et du travail indépendant mais s'affranchissent de toutes les règles du droit du travail, ils sont utilisés notamment par les centres d'appel et les entreprises de services à la personne. Dans la gamme des dispositifs introduisant de la flexibilité, on trouve aussi les contrats de coopération occasionnelle, contrats de travail indépendant de manière occasionnelle et à durée déterminée (maximum 30 jours par an pour moins 5000 €). Il existe des formes d'association en participation, où la personne a une participation aux gains et aux pertes. Enfin, on trouve les contrats par Interim (contrat sur 24 mois maximum).

Depuis 1998, les trois syndicats italiens CGIL (Confederazione Generale del Lavoro), CISL (Confederazione Italia Sindacati Lavoratori) et UIL (Unione Italiana del Lavoro) luttent contre le développement de ces nouvelles formes d'emplois mais ces travailleurs qui ont des contrats instables sont par définition difficiles à organiser et affilier.

### ***Groupe 2 : France et Allemagne qui combinent flexibilité et sécurité relative***

L'Allemagne et la France sont entrées dans le processus de libéralisation du marché du travail de manière moins prononcée mais surtout avec une insécurité moins forte. En Allemagne, la réforme du marché du travail initiée par les lois Hartz (I à IV) de 2002 à 2005<sup>8</sup> a introduit une

---

<sup>7</sup> Ils étaient 29,3 % en 2008. La baisse s'explique par la crise, les salariés en CDD étant les premiers touchés.

<sup>8</sup> Fin 2002 : les lois Hartz I et II sont principalement des lois d'activation et de transformation du service public de l'emploi ; 1<sup>er</sup> janvier 2003 : la loi Hartz III instaure une nouvelle forme de pilotage, une gestion par objectifs avec contrôle des résultats à travers la transformation de l'office fédéral du travail en agence fédérale du travail doté d'un siège national et de structures régionales et locales ; 1<sup>er</sup> janvier 2005 : la loi Hartz IV introduit une rupture dans le système d'indemnisation du chômage avec, notamment, la fusion de l'aide sociale et de l'aide aux chômeurs en une allocation chômage II soumise à condition de recherche active d'emploi.

flexibilisation du marché du travail et une transformation profonde dans l'organisation de la protection sociale avec en particulier une réduction du niveau des prestations et de leur durée, un durcissement des conditions d'accès à l'allocation chômage (Veil, 2005 ; Giraud., Lechevalier, 2008). La flexibilité a été notamment introduite par des modifications sur le périmètre du droit du travail applicable. « Dans les entreprises de moins de dix salariés, les nouveaux embauchés ne bénéficient plus dorénavant des règles strictes de protection contre le licenciement abusif. Ils sont soumis aux règles de licenciement dites simplifiées. Il leur est notamment proposé d'accepter une prime en échange de l'abandon de toute poursuite devant les tribunaux. Par ailleurs, dans les entreprises de plus de dix salariés, la durée minimale de travail pour acquérir cette protection a été relevée à six mois. De plus, une réforme du recours aux contrats d'intérim permet de transformer le contrat d'intérim en CDD s'il est possible de synchroniser la durée du contrat de travail et la durée de la mission dans l'entreprise utilisatrice » (Garabiol, 2007, p.6).

Le fort développement des mini jobs où le salaire mensuel ne peut dépasser 400 € par mois est révélateur de cette tendance qui durcit la définition des emplois acceptables et introduit une précarisation des emplois. Par ailleurs, une pression à la baisse des salaires en général s'instaure, situation d'autant plus grave qu'en Allemagne, il n'y a pas de salaire minimum interprofessionnel, un niveau minimum est fixé dans les conventions collectives de branche. Le salaire moyen se situe entre 9 et 10 € de l'heure, mais de plus en plus de personnes gagnent entre 3 et 4 € de l'heure. Les salaires minimums fixés par la convention collective apparaissent maintenant comme une protection insuffisante. Cette question de l'instauration d'un salaire minimum fait débat en Allemagne et l'opinion outre-Rhin y est de plus en plus favorable : « un salaire minimum viendrait compenser l'affaiblissement du système de négociation collective. Surtout il permettrait de stopper cette pression à la baisse des salaires » (Horn, 2010). Les syndicats revendiquent notamment qu'après 3 mois de travail dans un même emploi, on ne puisse pas être payé moins de 7 ou 8 € de l'heure. Le processus de flexibilisation du marché du travail en Allemagne a, comme en Italie et en Espagne, introduit de l'insécurité mais de manière moins systématique. La gamme d'emploi précaire est moins étendue et la qualité du système de formation professionnelle permet à une grande partie de la jeunesse d'échapper aux formes d'emploi atypiques. On atteint d'ailleurs des niveaux élevés d'élasticité bien plus tard qu'en Italie et en Espagne.

Le phénomène de libéralisation du marché du travail est moins marqué en France que dans les 3 autres pays. La France est en effet caractérisée par un mode de fonctionnement du marché du travail plutôt rigide avec des dispositifs de régulation nombreux et complexes (IRES, 2000). Cependant, elle n'a pas échappé au développement des contrats dit atypiques et elle a mis en place une politique d'inclusion active avec des pressions pour le retour à l'emploi (auto-entrepreneur, RSA..). Le Revenu de Solidarité Active entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine<sup>9</sup> est un dispositif incitant le retour à l'emploi mais qui risque d'enfermer les personnes dans des emplois de faible qualité et souvent à temps partiel. « *Les employeurs recourent de façon croissante aux emplois précaires (CDD, intérim) sur lesquels ils reportent la flexibilité créant par là un marché du travail dual* » (Gautié, 2006, p. 93). Dès 2004, des orientations déréglementatrices se sont développées. Le rapport Cahuc-Kramarz (2005) a mis en avant ce problème d'inégalité lié à la césure CDD-CDI et à la réglementation

---

<sup>9</sup> Le RSA peut être versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

des licenciements économiques<sup>10</sup>. Il s'agissait de supprimer les CDD et de déréglementer les licenciements pour motif économique dans le seul contrat de travail à durée indéterminée. Le contrat de travail unique n'a pas été mis en place, les partenaires sociaux ont refusé. La loi de modernisation du marché du travail<sup>11</sup> a également instauré un principe de flexisécurité à la française. La loi consacre le principe que le CDI demeure le contrat de travail par défaut mais modifie le droit du travail sur l'exécution et la rupture du contrat de travail (allongement des périodes d'essai et autorisation de leur renouvellement sous couvert d'accord de branche, création pour les ingénieurs et cadres d'un « contrat de mission » d'une durée minimum de 18 mois et maximum de 36 mois, rupture conventionnelle du contrat). Avec cette loi, les occasions de rupture sans licenciement risquent d'être multipliées et les licenciements facilités. De leur côté, les salariés ont obtenu des indemnités de licenciement plus importantes, le maintien partiel de leurs droits (droits à la formation notamment) en cas de chômage, etc. Le problème est que certaines dispositions relèvent du règlement, d'autres de futures négociations professionnelles comme l'augmentation de l'indemnisation chômage pour les jeunes, la création d'un bilan d'étape professionnel, l'amélioration de l'orientation des droits et de leur transférabilité. Les négociations seront donc déterminantes pour arriver à une véritable sécurisation professionnelle, ainsi que le respect par le gouvernement de l'équilibre entre déréglementation et sécurisation. En 2009, un Accord National Interprofessionnel vient compléter les dispositions de 2008 et amène une nouvelle loi sur la formation professionnelle instituant le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Par rapport aux autres pays les dispositions sont un peu plus tardives : la Réduction du Temps de Travail et les emplois jeunes soutiennent une élasticité assez élevée jusqu'en 2002 puis il suit une période moins riche en changement jusqu'en 2008-2009. La défiscalisation des heures supplémentaires a probablement ralenti la progression de l'élasticité emploi. Face à la montée de la flexibilité, les inégalités sociales ont explosé dans les quatre pays étudiés. Cependant, le degré d'insécurité dans l'emploi est moins marqué dans le deuxième groupe de pays. Dans un second point, nous proposons de revenir sur la montée de la précarité dans l'emploi et l'institutionnalisation de l'emploi atypique dans les quatre pays et d'observer l'impact de la crise. Nous chercherons à voir comment chaque pays a réagi, si les spécificités se renforcent ou au contraire tendent à s'amenuiser.

## **B. Impact de la crise sur la dynamique de flexibilisation des marchés de travail**

La crise de 2009 a entraîné une très grave détérioration de l'emploi dans la plupart des pays européens en frappant les personnes déjà les plus fragiles dans leur relation à l'emploi. L'impact de la crise a été variable d'un pays à l'autre en fonction du fonctionnement des marchés du travail et de l'intervention étatique conduite. Nous verrons que les marchés du travail les plus flexibles n'ont pas mieux résisté à la crise, et que nous avons assisté, dans chaque pays à un enracinement des inégalités et une aggravation de la précarité, le chômage touchant les catégories les plus vulnérables. La crise en Espagne est de ce point de vue d'une gravité extrême. À l'exception de l'Allemagne, les pays que nous étudions ont enregistré depuis le début de la crise économique et financière des destructions d'emploi d'une ampleur inédite, allant de 1,6 % pour la France à un effondrement sans précédent de près de 7 % pour

---

<sup>10</sup> Le licenciement économique est accompagné de procédures de reclassement formellement exigeantes mais souvent contournées au détriment des salariés les plus fragiles et les moins informés (Cahuc, Kramarz, 2005, p. 13).

<sup>11</sup> LOI n° 2008-596 du 25 juin 2008 qui suit l'accord national interprofessionnel (ANI) signé le 21 janvier 2008 par trois organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA) et quatre des cinq syndicats représentatifs au niveau national (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC).

l'Espagne (voir point I). Le classement des quatre pays opéré avant la crise ne semble plus pertinent, les modalités d'ajustement choisies par les acteurs dans la gestion de l'emploi ont renforcé les spécificités nationales et ont davantage différencié les quatre pays. Si le terme de flexicurité a disparu momentanément des discours politiques, les pratiques d'ajustement face à la crise s'inspirent des mécanismes de flexibilisation du marché du travail<sup>12</sup> (Seifert, Tangian, 2008), soit interne à travers des réductions du temps de travail et du niveau de rémunération comme en Allemagne, soit externe par une réduction du nombre d'emploi comme en Espagne, la France et l'Italie mettant en œuvre plus modérément un mixte des deux stratégies. Les tableaux suivants permettent d'analyser les situations de groupes cibles (femmes, jeunes et seniors) et mettent en avant des moments critiques au fil de l'âge avant et après la crise. Eurostat fournit quelques indicateurs pertinents, homogènes et disponibles pour les quatre pays qui permettent d'approcher la précarité dans l'emploi<sup>13</sup>.

**Tableau n°2 : Taux d'emploi en 2008 et 2010**

	Taux d'emploi des jeunes		taux d'emploi femmes		taux d'emploi homme		taux d'emploi des seniors	
	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010
<b>UE (27 pays)</b>	37,6	35,2	59,1	58,2	72,8	70,1	45,6	46,3
<b>Allemagne</b>	46,9	46,2	65,4	66,1	75,9	76	53,8	57,7
<b>Espagne</b>	36	28	54,9	52,3	73,5	64,7	45,6	43,6
<b>France</b>	32,2	31,4	60,4	59,9	69,6	68,3	38,2	39,7
<b>Italie</b>	24,4	21,7	47,2	46,1	70,3	67,7	34,4	36,6

Source : Eurostat 2011

**Tableau n°3 : Taux de chômage**

	Taux de chômage des jeunes		taux de chômage des femmes		taux de chômage de hommes		taux de chômage Longue durée	
	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010
<b>UE (27 pays)</b>	15,8	21,1	7,6	9,6	6,7	9,7	2,6	3,9
<b>Allemagne</b>	10,6	9,9	7,7	6,6	7,4	7,5	4	3,4
<b>Espagne</b>	24,6	41,6	13	20,5	10,1	19,7	2	7,3
<b>France</b>	19,3	23,7	8,4	10,2	7,3	9,4	2,9	3,9
<b>Italie</b>	21,2	27,8	8,5	9,7	5,5	7,6	3,1	4,1

Source : Eurostat 2011

<sup>12</sup> Une différenciation s'opère entre flexibilité interne et externe (Atkinson, 1984). A travers la première on désigne un ensemble de stratégies variées qui autorisent une mise en œuvre adaptée de la force de travail en fonction de conditions changeantes de la demande, sans appel au marché du travail externe. On inclut dans ces mesures l'adaptation par la durée du travail (flexibilité numérique), par le revenu (flexibilité monétaire), par l'organisation du travail et de la qualification (flexibilité fonctionnelle) Par rapport à elle, la flexibilité externe se fonde essentiellement sur l'adaptation « traditionnelle » du nombre de salariés (par licenciements et embauches), puis de façon croissante sur l'emploi à durée déterminée ou intérimaire ainsi que sur les sociétés « de transferts ».

<sup>13</sup> Nous avons précisé cette notion de précarité dans 2010, « De nouveaux dialogues dans de nouveaux espaces, aperçu européen », in D. Degrave, D. Desmette, E. Mangez, M. Nyssens, P. Reman, *Transformations et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards interdisciplinaires*, Presses Universitaires de Louvain, p. 449-484.

**Tableau n° 4 : jeune ayant quitté prématurément l'Éducation et formation**

jeune ayant quitté prématurément l'éducation et formation*		
	2008	2010
<b>UE (27 pays)</b>	14,9	14,1
<b>Allemagne</b>	11,8	11,9
<b>Espagne</b>	31,9	28,4
<b>France</b>	11,9	12,8
<b>Italie</b>	19,7	18,8

Source : Eurostat 2011

\*% de la pop (18-24 ans) ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.

La France, l'Italie et l'Espagne montrent des taux de chômage des jeunes élevés, contrairement à l'Allemagne qui bénéficie d'un système de formation professionnelle performant en termes d'insertion professionnelle<sup>14</sup>. Les modes de transition de l'école à l'emploi sont très différents d'un pays à l'autre (alternance, durée des études, cumul emploi-études ...) et ont un impact sur les taux de chômage (Dayan, Harfi, 2011). Le taux de chômage des jeunes en Allemagne est proche de celui du reste de la population active. La crise de 2009 a alourdi cette tendance surtout en Espagne (+ 17 points entre 2008 et 2010). On peut cependant remarquer que concernant l'Espagne, la crise a eu pour effet de réduire le taux de sortie précoce du système éducatif. En effet, en 2008, 31,9 % de jeunes âgés de 18 à 24 ans sortent du système éducatif sans dépasser le niveau secondaire inférieur<sup>15</sup>, ils sont 28,4% en 2010. L'école est une filière d'attente, un refuge compte tenu du fort taux de chômage actuel. Le marché du travail espagnol comporte une dimension très paradoxale : le taux de chômage des jeunes est très largement au-dessus de la moyenne européenne et des trois autres pays étudiés, les jeunes sortent très tôt du système éducatif mais leur taux d'emploi est relativement bon. Cela donne un signal fort sur la qualité des emplois trouvés. Sandrine Morel dans un article publié dans le Monde du 26 août, montrait que le manque de perspectives d'avenir pour les jeunes espagnols se traduisait par des départs massifs : « 27 000 départs d'Espagne au 1<sup>er</sup> semestre 2011. En 2009, solde migratoire des citoyens espagnols est devenu négatif ». Le mouvement des indignés témoigne de cette situation.

L'Allemagne, quant à elle, semble peu affectée par la crise. Elle a même réduit le taux de chômage de longue durée, qui était son point faible. La rigidité du marché du travail, le montant et la durée des prestations chômage étaient souvent invoquées pour expliquer ce taux important de chômage structurel (Capet, 2004). Jusqu'à une période récente, il y avait peu d'emploi à bas salaire. L'incitation à travailler qui dépend du rapport entre rémunération et prestations de chômage est resté longtemps faible, favorisant la trappe à l'inactivité. La dérégulation du marché du travail introduite par les réformes Hartz qui se traduit par une flexibilité et une mobilité contraintes accrues, une diminution de la protection des salariés commencent à se traduire dans les statistiques. L'Ajustement à la crise et la sauvegarde de l'emploi se sont opérées par le recours au chômage partiel et à la flexibilité interne : baisse du temps de travail et des rémunérations. « Les mesures de chômage partiel ont fait l'objet d'une mobilisation spectaculaire en Allemagne, où elles concernaient 1,53 millions de salariés en juin 2009 » avec une prise en charge de l'Etat importante<sup>16</sup> (Erhel, 2010, p. 11). La liquidation

<sup>14</sup> En comparaison internationale, pour les taux de chômage des jeunes, comme pour les taux d'emploi, il est important de garder à l'esprit les différences de classement des jeunes selon les pays, tantôt dans la population active (apprentissage, contrats d'alternance) tantôt dans les inactifs (statut scolaire).

<sup>15</sup> 11,8 % en France ; 19,7 % en Italie ; 11,8% en Allemagne.

<sup>16</sup> 60% du salaire normal pour les heures non travaillées, 67% pour les salariés avec un enfant à charge.

des Compte Epargne Temps a également joué un rôle majeur dans la stabilisation de l'emploi durant la crise.

Mais, la stabilité de l'emploi se fait au prix d'une précarité accrue pour un grand nombre de salariés et les mécanismes de régulation utilisés ne peuvent pas l'être sur du long terme, au risque d'une explosion sociale. L'Allemagne devient une société à deux vitesses, la dernière législation du travail ayant institutionnalisé la précarité et segmenté le marché du travail. « C'est le pays développé où les inégalités et la pauvreté ont le plus progressé : 20% de travailleurs pauvres, des retraités obligés de retourner travailler pour compléter leurs maigres pensions, des mini-jobs, des petits boulots payés 1 euro de l'heure » (Meillassoux, 2011). Les réformes Hartz et la libéralisation du marché du travail ont entraîné le passage du statut de chômeur à celui de travailleur pauvre. Si l'Allemagne affiche le chiffre historique de 3 millions de chômeurs, il ne faut pas oublier le fait qu'il y ait 9 millions de précaires dans ce pays.

En ce qui concerne la France, les tableaux 2 et 3 montrent que les statistiques de l'emploi se sont dégradées pour toutes les catégories en France, sauf pour les seniors. Au contraire, la croissance du taux d'emploi des 55-64 ans a repris. La France est souvent montrée du doigt pour ses mauvais résultats concernant le chômage des jeunes. Même la situation est contrastée, les jeunes les plus diplômés étant moins touchés, la crise a aggravé leur situation. Il existe une sensibilité particulière de l'emploi des jeunes au retournement de conjoncture (Dayan, Harfi, 2011). Ils sont les premiers touchés en cas de ralentissement économique car ils ont souvent des contrats précaires, intérim ou CDD et donc plus faciles à licencier. Face à la dégradation du marché du travail, la France a eu recours à la flexibilité interne, mais de manière plus modérée qu'en Allemagne, et la croissance des salaires, bien que ralentie, est restée positive (Cochard, Cornillau, Heyer, 2010). Fin 2008, début 2009, le dispositif du chômage partiel a été réformé pour renforcer son rôle en allongeant la durée légale et en augmentant le niveau d'indemnisation<sup>17</sup>. Cependant l'étude conduite par O. Calavrezo, R. Duhautois et E. Walkowiak (2009) montre que le recours au chômage partiel ne réduit pas les licenciements économiques mais semble être un annonciateur, l'utilisation du chômage partiel étant l'ultime solution avant les licenciements économiques.

La montée du chômage, la précarisation des emplois (interim, temps partiel, alternance emploi/chômage) conduit à une inquiétante augmentation de la catégorie des travailleurs pauvres en France. Dans la statistique européenne, le seuil de pauvreté est calculé à 60% du revenu médian<sup>18</sup>, soit 800 € par mois. Avec cet outil, en France, 13 % des français, après transferts sociaux, sont en dessous de ce revenu médian (1 français sur 8 est pauvre). Selon Jacques Rigaudiat (2007), nous sommes dans un nouvel ordre prolétaire dans lequel la précarité ne concerne pas que des marginaux mais se situe au cœur du système productif. Le sociologue Serge Paugam (2010) explique qu'un nouveau statut a été créé, celui du travailleur pauvre assisté. L'auteur précise qu'en France, « la transformation récente du revenu minimum d'insertion (RMI) en revenu de solidarité active (RSA) renforce cette représentation de la pauvreté » (Paugam, op. cit., p. 12). En effet, cette politique pousse les individus à travailler même pour un petit revenu en le cumulant avec une allocation d'assistance et risque de les inscrire dans un régime de sous-salariat chronique. Ce statut participe à un « mode généralisé de mise au travail des plus pauvres dans les segments les plus dégradés du marché de

---

<sup>17</sup> La durée maximale de mise au chômage partiel par salarié est passée de quatre à six semaines consécutives. Du point de vue du financement l'employeur verse désormais au salarié au minimum 60 % de leur rémunération brute (50 % avant la réforme) avec un montant minimum de 6,84 euros de l'heure (4,42 euros avant la réforme).

<sup>18</sup> En France ce calcul est fait avec 50 % du revenu médian.

l'emploi, sans leur offrir de perspectives réelles de formation ou de promotion » (Paugam, op. cit., p. 13). Les données sur l'Italie (Tableaux 2 et 3), notamment en ce qui concerne le taux d'emploi des femmes et des jeunes peuvent être reliées avec le modèle familial italien dans lequel les femmes restent au foyer et les jeunes italiens demeurent longtemps dans le foyer parental. Le tableau révèle que l'Italie est en difficulté aux deux âges extrêmes. En ce qui concerne les jeunes, la formation initiale joue un rôle faible dans l'insertion sur le marché du travail, l'accès à l'emploi est difficile et l'insertion professionnelle est un processus long (Couppié, Mansuy, 2000). En ce qui concerne la faiblesse du taux d'emploi des seniors en Italie, il faut souligner que l'âge légal de départ à la retraite est bas. Le gouvernement a porté l'âge légal de départ de 57 à 58 ans en 2008 avec 35 années de cotisation, puis à 60 ans en 2011 avec 36 années cotisées. La crise a fortement touché les jeunes et impacté le taux de chômage (+6,6 points entre 2008 et 2010). L'importance des contrats atypiques permet des ajustements rapides du volume d'emploi. L'Italie a un très grand nombre de travailleurs sous contrats précaires, de travailleurs pseudo-indépendants pouvant être licenciés immédiatement sans aucun coût. En ce qui concerne les emplois plus stables, l'Italie a également développé comme l'Allemagne un ajustement du temps de travail d'une grande ampleur : « *le temps de travail y a chuté de près de 4 % (5 % dans l'industrie) essentiellement suite au développement du chômage partiel* » (Cochard, Cornilleau, Heyer, 2010, p.189). L'ensemble de ces réflexions montrent que dans les quatre pays, le processus de flexibilisation des marchés du travail a entraîné une segmentation accrue du marché du travail avec une marginalisation croissante d'une frange du salariat. La mise en œuvre du modèle de flexisécurité est remise en cause par la crise. Une des visées du modèle qui était de réduire la fragmentation du marché du travail entre les salariés permanents et les précaires n'a pas résisté à la crise : les premières victimes ont été les travailleurs temporaires et la segmentation du marché du travail s'est aggravée.

## CONCLUSION

La dégradation des conditions de l'emploi dans la plupart des pays européens entraîne un risque de pauvreté accru. Actuellement, les leviers pour protéger l'emploi, le développement de la flexibilité interne notamment ne sont pas viables à long terme. La crainte est que les plans d'austérité annoncés partout risquent d'aggraver les inégalités. On peut s'interroger sur les arbitrages entre compétitivité et modèle social. Les modèles sociaux sont pris dans la « guerre économique » (Askenazy, 2010). Dans la stratégie Europe 2020, l'Union européenne a réaffirmé dans son agenda social sa volonté de renforcer le modèle de la flexicurité qui vise à améliorer simultanément la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail. Mais dans ce processus, l'implication des partenaires sociaux devra être élevée dans les territoires pour garantir une sécurisation des parcours professionnels face à la libéralisation des marchés du travail et la diminution de la protection sociale des activités du travail.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ATKINSON, J. (1984), *Flexibility, Uncertainty and Manpower Management*, Brighthon.
- ASKENAZY Ph. (2010), « Changer ces modèles sociaux qui ont échoué ? », Entretien avec D GASTINES C., Paris, Metis, Novembre  
[http://metiseurope.eu/philippe-askenazy-changer-ces-mod-les-sociaux-qui-ont-chou\\_fr\\_70\\_art\\_28969.html](http://metiseurope.eu/philippe-askenazy-changer-ces-mod-les-sociaux-qui-ont-chou_fr_70_art_28969.html)
- ASTRES (2010), « Crise du travail : pour un changement des modes de gestion » Note n° 5 Association Travail Emploi Europe Société, Paris, Juin, 19 p.
- BOYER R. (2010), « Quel modèle d'Etat-providence ? » In PAUGAM, *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, Paris, Janvier, pp. 887 - 914.

- CAHUC P., KRAMARZ (2005), « De la précarité à la mobilité : vers une Sécurité sociale professionnelle », La documentation française, 204 p.
- CALAVREZO O., DUHAUTOIS R., WALKOWIAK E. (2009), « Chômage partiel et licenciements économiques », *Quatre pages du CEE* n° 63, CEE, 4 p.
- CAPET S. (2004), « Ma réforme du marché du travail en Allemagne : les enseignements d'une maquette », *CEPII*, n° 2004-10, Août, 56 p.
- COCHARD M., CORNILLEAU G., HEYER E. (2010), « Les marches du travail dans la crise », *Economie et statistiques* n° 438-440, pp. 181 - 204.
- COUPPIE T., MANSUY M. (2004), « L'insertion professionnelle des débutants en Europe : des situations contrastées », *Economie et statistique*, n° 378-379, pp. 147 - 165.
- DAYAN J.-L., HARFI M. (2011), « Emploi et chômage des jeunes : un regard comparatif et rétrospectif », *La note d'analyse* n° 224, Centre d'analyse stratégique, mai, 11 p.
- DUFOUR C., HEGE A., (2005), « Emplois précaires, emploi normal et syndicalisme », *Chroniques internationale de l'IRES* n° 97, novembre, pp 5 - 32.
- ESPING-ANDERSEN.G. (1990), « *Les trois mondes de l'État-providence* », Paris, PUF, 310 p.
- ERHEL C (2010), « Les politiques de l'emploi en Europe : le modèle de l'activation et de la flexicurité face à la crise », *Document de Travail du Centre d'Economie de la Sorbonne* 2010.02, CRS CES, Paris, 23 p.
- FERRERA, M. (1996), «The 'southern model' of welfare in social Europe», *Journal of European Social Policy*, vol. 6, no 1, pp. 17 - 37.
- FRANCON B., GUERGOAT-LARIVIERE M. (2010), « Les modèles sociaux dans la tourmente : quel impact de la crise sur la pauvreté », *Document de Travail du Centre d'Economie de la Sorbonne* 2010.03, CRS CES, Paris, 25 p.
- GARABIOL Ph. (2007), « La flexisécurité : une révolution européenne », *Question d'Europe* n° 73, Fondation Robert Schuman, 1<sup>er</sup> octobre, 9 p.
- GAUDU F. (2010), « Les politiques sociales face au réformes. Une sécurisation des parcours professionnels est-elle possible ? », *Cahiers français* n° 358, 7 P.
- GIRAUD O., LECHEVALIER A. (2008), « Les réformes Hartz des politiques de l'emploi : instrument ou reflet de la normalisation du marché du travail ? », *Note du CERFA*, n° 54, avril, IFRI, 18 p.
- HUSSON M. (2011), « Compétitivité contre modèle social », *La Lettre* n° 87, IRES, avril, pp. 1 - 3.
- IRES (2000), *Les marchés du travail en Europe*, Paris, La Découverte, Repères, 128 p..
- KARAMESSINI M. (2011), « La crise sociale en Europe : politique de précarité ou passage vers un nouveau modèle de régulation sociale ? ».
- <http://www.transform-network.net/en/home/article/la-crise-sociale-en-europe-politique-de-precarite-ou-passage-vers-un-nouveau-modele-de-regulat-1.html>
- LAMOTTE B., MASSIT C. (2010) , « De nouveaux dialogues dans de nouveaux espaces, aperçu européen », in D. Degrave, D. Desmette, E. Mangez, M. Nyssens, P. Reman, *Transformations et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards interdisciplinaires*, Presses Universitaires de Louvain, pp. 449 - 484.
- LEIBFRIED S. (1992), «Towards a European welfare state? On integrating poverty regimes into the European Community», In De Zsuzsa Ferge et Jon Eivind Kolberg (DIR): *Social policy in a changing Europe* (Boulder, Westview Press), pp. 245 - 279.
- MADSEN P.K. (2006), « How Can It Possibly Fly? The Paradox of a Dynamic Labour Marketin a Scandinavian Welfare State », in Campbell J. L., Hall J. A. & Pedersen O. K. (eds.), *National Identity and the Varieties of Capitalism. The Danish Experience*, DJØF Publishing, Copenhagen.
- MEILLASSOUX M. (2011), « Le miracle allemand : à quel prix ? », *Myeuro.info*, 4 avril.
- OCDE, 2010, « Les marchés du travail dans la crise » *revue de l'OFCE* n° 113, avril, pp. 261 - 282.
- MIGELEZ F., PRIETO C. (2008), « L'autre côté de la croissance de l'emploi en Espagne : une précarité qui se perpétue », *Travail et emploi*, n° 115, juillet-septembre, pp. 45 - 57.
- PAUGAM S. (2010), « On a créé un nouveau statut : celui du travailleur pauvre », entretien dans *Valeurs mutualistes*, n° 265, mars-avril, pp.12 - 13.
- RIGAUDIAT J (2007), « Le nouvel ordre prolétaire, Le Modèle social français face à l'insécurité économique », Paris, *Autrement*, 194 p.
- SEIFERT H., TANGIAN A. (2008), « Flexicurité : quel équilibre entre flexibilisation du marché du travail et sécurisation sociale ? », *Revue de l'IRES* n° 56, IRES, pp 41 – 59.
- SONDERGARD K. (2008), « La flexisécurité danoise et tout ce qui l'entoure », *Chronique Internationale de l'IRES* n° 110, IRES, pp. 43 – 52.
- VEIL M. (2005), « Allemagne. Le modèle social à l'épreuve. Les lois Hartz, plus qu'une réforme du marché du travail ? », *Chronique Internationale de l'IRES*, n° 92, janvier, pp. 5 - 19.